

**MECANISME DE SUIVI ET SCHEMA DE FINANCEMENT DES PLANS
D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE 2002 – 2006**

CHAPITRE I : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Les politiques de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille seront traduites en trois plans d'action et un plan de renforcement institutionnel pour la période 2002-2006.

La mise en œuvre des politiques et des plans d'action sera faite sous la coordination du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Elle impliquera le déploiement d'une somme d'efforts coordonnés et soutenus dans les domaines clés suivants :

- le renforcement des capacités de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation au sein du MPFEF ;
- la consolidation du secteur associatif par l'appui à sa restructuration et au renforcement de son professionnalisme ;
- la mise en place des structures autonomes de formation et de crédit ;
- la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques et des plans d'action ;
- la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des plans d'action ;
- le développement d'un programme de communication et de mobilisation sociale.

I- CADRE DE MISE EN OEUVRE

Pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale, l'approche institutionnelle privilégiée reposera sur le partenariat entre l'Etat et la société civile déjà très active malgré sa jeunesse.

Les politiques de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille seront exécutées par deux types de mécanismes.

II. MECANISME DE MISE EN OEUVRE

1- MECANISMES D'EXECUTION

Ils comprendront les structures centrales du MPFEF, les départements sectoriels et les structures associatives.

Les structures centrales du MPFEF chargées de l'impulsion

Elles sont essentiellement composées des différentes directions du Département dont les rôles consisteront à :

- proposer les aménagements législatifs et réglementaires visant à améliorer le statut de la femme, de l'enfant et de la famille, à accroître leur participation au développement économique et social selon une perspective genre ;
- susciter une demande de services à la hauteur de l'offre de services sociaux essentiels de base disponibles ;
- promouvoir une prise en compte des besoins de la femme, de l'enfant et de la famille dans les programmes sectoriels de développement socio-économique ;
- préparer les organisations de femmes et la société civile intervenant dans le domaine de la promotion de la femme et de l'enfant à remplir leurs rôles ;
- susciter la création d'associations pour la promotion de la famille.

les structures sectorielles techniques et opérationnelles :

Elles relèvent des départements ministériels tels que l'Education, le Développement Social, la Santé, le Développement Rural, l'Energie et les Mines, l'Equipement et l'Environnement, la Justice et la Sécurité dont les interventions couvrent des domaines particuliers de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Les structures associatives :

Leur rôle sera d'exécuter conformément aux politiques nationales, les activités et programmes visant à la satisfaction des besoins de base de la femme, de l'enfant et de la famille. Ceux-ci s'effectueront par des organisations de femmes, d'enfants à travers des services à base communautaire, des

activités de formation, d'habilitation civique et politique en vue de lutter contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance, le chômage et la détérioration de l'environnement.

2- MECANISMES DE DECISION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Au niveau National

Deux organes de décision et un organe de concertation et de suivi des activités de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille seront mis en place.

- Un observatoire National des Droits de la Femme ;
- Un observatoire National des Droits de l'Enfant et de la Famille.

Ces mécanismes seront envisagés comme organes de suivi et de contrôle de l'effectivité des politiques.

Présidés par la plus haute Autorité de l'Etat, leur composition et leur fonctionnement feront l'objet d'un décret pris en Conseil des Ministres.

Missions :

Ils auront pour missions de favoriser l'appropriation des politiques et des plans d'actions par tous les acteurs et le renforcement de la synergie entre les domaines de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et les différents secteurs concourant à la satisfaction des besoins spécifiques des groupes cibles.

A cet effet, ils seront chargés de :

- veiller à l'application des directives du gouvernement ;
- assurer une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans d'Actions et des Plans opérationnels de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille d'une part et les programmes sectoriels d'autre part ;
- participer à la recherche et à la mobilisation des ressources financières internes et externes nécessaires à la réalisation des plans d'actions ;
- aider à la constitution d'une banque de données sur la femme, l'enfant et de la famille ;
- contribuer à l'évaluation des politiques et des plans d'action.

Le secrétariat permanent de l'Observatoire National des Droits de la Femme sera assuré par le Centre National de Documentation et d'information sur la Femme.

Le secrétariat Permanent de l'observatoire des Droits de l'Enfant sera assuré par le Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation sur la Survie de l'Enfant (CREDOS).

Aux niveaux régional et subrégional

Des observatoires régionaux et locaux seront mis en place.

Ils seront présidés respectivement par les Hauts Commissaires et les Préfets.

Leur composition et leur fonctionnement feront l'objet d'un arrêté du ministre chargé de la promotion de la femme et de l'enfant.

Ces organes auront pour missions :

- le suivi et l'évaluation des programmes régionaux et locaux ;
- la participation à la réflexion sur la mobilisation des moyens nécessaires aux financements des programmes ;
- le suivi aux niveaux régional et local de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires d'habilitation civique et d'insertion économique.

Le secrétariat permanent des observatoires régionaux et locaux sera assuré par la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et le chargé de programme.

3- MECANISMES DE CONCERTATION

Un organe de concertation, le Comité Technique de Suivi et d'Evaluation qui sera présidé par le MFEF et créé par décret. La création de ce comité répond au souci du Gouvernement de favoriser l'appropriation des Plans d'Action de la Femme, de l'Enfant et de la Famille par tous les acteurs concernés. Il sera constitué par les représentant(e)s des ministères techniques, du Parlement, des élus locaux, des syndicats, des ONG, des Organisations et Associations féminines, du secteur privé, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds.

Il aura pour mission d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Action. A ce titre, il devra:

- Veiller à l'application des directives des Observatoires Nationaux ;
- Assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans d'Action, tant au niveau de ses programmes prioritaires que des programmes sectoriels de départements ministériels, par la tenue de réunions trimestrielles;
- Assister le MFEF dans l'élaboration des documents destinés aux Observatoires Nationaux ;
- Aider à la recherche et à la mobilisation de ressources financières internes et externes;
- Aider à la constitution de banques de donnée ;
- Participer aux missions d'évaluation des Plans d'Action.

Conformément à ses missions, il devra planifier et coordonner la mise en œuvre des Plans d'Action en: :

- Mobilisant les moyens nécessaires pour le financement des projets et programmes ;
- Suscitant la participation effective de tous les départements ministériels, des ONG, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des secteurs privé et public et des organisations de femmes dans la mise en œuvre des Plans d'Action ;
- Assurant le suivi et l'évaluation périodique des Plans d'Action ;
- Introduisant auprès du Gouvernement toutes les mesures législatives et réglementaires relatives aux différents Plans d'Action.

Pour ce faire, le MFEF assurera le secrétariat du Comité technique de suivi et d'évaluation. Ce secrétariat aura, entre autres missions, la préparation des documents destinés aux Observatoires Nationaux, et l'élaboration d'un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation des Plans.

Les départements ministériels techniques assureront la mise en œuvre des activités relevant de leur secteur. A cet effet, chaque département devra désigner une personne-ressource située au niveau Secrétariat Général comme point focal du MFEF (Conseiller Technique Genre et Développement).

III : CAMPAGNE DE MOBILISATION SOCIALE

Les politiques de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille viseront essentiellement à rendre effectif le changement du statut et du rôle de la femme et de l'enfant dans la société malienne.

A ce titre, leur mise en œuvre doit être une occasion de dialogue permanent entre le Département et la société civile, les services techniques et organisations, les institutions d'une part, et d'autre part entre les discours politiques et la gestion effective des priorités budgétaires et les pratiques institutionnelles.

La campagne de mobilisation sociale que le Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille devra conduire aura pour finalité de créer un réflexe genre et une culture des droits de la Femme et de l'Enfant dans les comportements individuels et dans les pratiques familiales et communautaires.

CHAPITRE II : SCHEMA DE FINANCEMENT

La mise en œuvre des politiques de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille implique une mobilisation accrue de ressources de la part de l'Etat, des collectivités décentralisées (bénéficiaires), des partenaires au développement et du secteur privé.

I. L'ETAT

La mobilisation des ressources au titre des dotations budgétaires constitue un facteur essentiel pour le succès de la mise en œuvre des politiques et des plans d'action. Elle marquera une continuité dans l'engagement effectif de l'Etat dans la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille telle que définie dans la Constitution et conformément aux engagements du Mali et aux recommandations des différentes conférences africaines et internationales sur la femme, l'enfant, le développement social.

A ce titre, en plus du renforcement institutionnel du MPFEF, l'Etat prendra les mesures suivantes :

- l'augmentation de 10% par an du budget global d'investissement et d'équipement du MPFEF pendant la période de 2003 à 2006 pour atteindre en 2006 une contribution de l'ordre de 20% aux politiques de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- le financement substantiel des projets de lutte contre la pauvreté particulièrement au profit des femmes et des enfants sur les PPTTE ,
- l'accroissement régulier de l'inscription budgétaire pour le fonctionnement du Ministère ;
- la création d'un dispositif de micro crédits adapté aux besoins spécifiques de la promotion de la femme.

La vocation de ce dispositif sera d'accroître de manière significative l'accès des femmes et des familles aux facteurs de production et à l'auto-emploi, et d'apporter une réponse rapide et adaptée aux besoins financiers des initiatives des groupes cibles.

II. LES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Les collectivités décentralisées seront amenées à dégager, dans leurs budgets des ressources à hauteur de 10% pour le financement des activités aux niveaux régional et local. Lors du lancement du Plan Stratégique après son adoption par le Gouvernement, les conseils régionaux se prononceront sur les traductions régionales des grandes orientations et seront appelés à exprimer leur engagement par une inscription budgétaire effective et mobilisable.

III. LES PARTENAIRES BI ET MULTILATERAUX

Une fois adoptés par le Gouvernement, les politiques et les plans seront soumis aux partenaires pour identification de leurs centres d'intérêt et détermination de leurs engagements.

Les voies suivantes seront utilisées :

- les cycles de programmation des différentes coopérations ;
- les commissions mixtes et groupes consultatifs ;
- les tables rondes de financement.

IV. LES BENEFICIAIRES

La contribution des bénéficiaires sera sollicitée de manière individuelle ou collective.

V. Tableau : Schéma de financement par plan d'action

1. Plan d'Action de promotion de la Femme

CONTRIBUTIONS	%	VALEUR EN MILLION DE F CFA
Etat	20 %	2450
Collectivités territoriales et bénéficiaires	10%	1225
Partenaires au Développement	70%	8574
TOTAL	100%	12.249

2. Plan d'Action de Promotion de l'Enfant

CONTRIBUTIONS	%	VALEUR EN MILLION DE F CFA
Etat	20 %	1444,72
Collectivités territoriales et bénéficiaires	10%	722,36
Partenaires au Développement	70%	5056,52
TOTAL	100%	7.223,6

3. Plan d'Action de Promotion de la Famille

CONTRIBUTIONS	%	VALEUR EN MILLION DE F CFA
Etat	20 %	202
Collectivités territoriales et bénéficiaires	10%	101
Partenaires au Développement	70%	707
TOTAL	100%	1.010

4. Plan de Renforcement Institutionnel

CONTRIBUTIONS	%	VALEUR EN MILLION DE F CFA
Etat	20 %	721

Collectivités territoriales et bénéficiaires	10%	360,5
Partenaires au Développement	70%	2523,5
TOTAL	100%	3.605

ANNEXES

ANNEXE 1 : Sigles et Acronymes

ACDI	:	Agence Canadienne pour le Développement
ADS	:	Agence pour le Développement Social
AEMO	:	Action Educative en Milieu Ouvert
AJM	:	Association des Juristes Maliennes.
APDF	:	Association pour la Promotion et le Développement de la Femme.
BIT	:	Bureau International du Travail.
CAF	:	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle.
CAFO	:	Collectif des Associations et ONG Féminines.
CAPF	:	Centre d'Accueil et de Placement Familial.
CAS / SFD	:	Cellule d'Appui et de Suivi / Système de Financement Décentralisé.
CED	:	Centre d'Education pour le Développement.
CFAR	:	Centre Féminin d'Animation Rurale.
CIPD	:	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNE	:	Centre National d'Education
CNPF	:	Commission Nationale de Promotion de la Femme.
CNREN	:	Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle.
COFEM	:	Collectif des Femmes du Mali.
CONAPOP	:	Commission Nationale de Population.
CPF	:	Commissariat à la Promotion Féminine.
CPS	:	Cellule de Planification et de Statistiques.
CROCEPS	:	Comité Régional d'Orientation, de Conception et d'Evaluation des Programmes Socio - Sanitaires.
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVECA	:	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Agricole.
DBC	:	Distribution à Base Communautaire de Contraceptifs
DEFSAM	:	Programme de Développement de l'Entreprenariat Féminin dans le Secteur Agro - Alimentaire au Mali
DNAFLA	:	Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée.
DNEB	:	Direction Nationale de l'Education de Base.
DNPF	:	Direction Nationale de la Promotion de la Femme.
FAAF-LAYIDU	:	Fonds d'Appui aux Activités des Femmes – Layidu
FAO	:	Fonds pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	:	Fonds des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population
GED	:	Genre et Développement.
GR	:	Groupement Rural.
HCP	:	Habilitation Civique et Politique.
IFD	:	Intégration de la Femme au Développement.
MDSSPA	:	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
ME	:	Ministère de l'Education.
MPFEF	:	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MSP	:	Ministère de la Santé Publique.
ODEF	:	Observatoire des Droits de l'Enfant et de la Femme
OHVN	:	Opération Haute Vallée du Niger
ON	:	Office du Niger
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale.
ONUUDI	:	Organisation des Nations-Unies pour le Développement International.
ORM	:	Opération Riz Mopti
ORS	:	Opération Ris Ségou

PAIB	:	Programme d'Appui aux Initiatives de Base.
PAMORI	:	Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures.
PASACOOOP	:	Programme d'Appui au Secteur Agricole et Coopératif
PEF	:	Petites Entreprises Féminines.
PJSS	:	Projet Jeune Santé et Sport
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRODEC	:	Programme Décennal de Développement de l'Éducation et de la Culture.
PRODEJ	:	Programme Décennal de Développement de la Justice.
PRODESS	:	Programme de Développement Sanitaire et Social.
PSS	:	Protection Socio-Sanitaire.
RBC	:	Réadaptation à Base Communautaire.
RI	:	Renforcement Institutionnel.
SNLP	:	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté
SR/PF	:	Santé de la Reproduction et Planification Familiale
UDPM	:	Union Démocratique du Peuple Malien.
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest africaine
UNAFEM	:	Union des Femmes Musulmanes.
UNFM	:	Union Nationale des Femmes du Mali.

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE

POLITIQUE DE PROMOTION DE LA FEMME :

1. Plan d'Action pour la Promotion des Femmes 1996-2000, Primature, Commissariat à la Promotion des Femmes, Bamako 1996 ;
2. Politique de Promotion Féminine, Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et la Promotion Féminine février 1992 ;
3. Cahier du Conseiller Technique GED, Atelier de Formation destiné aux Conseillers Techniques et Points Focaux Genre et Développement des Départements Ministériels, Sélingué, avril 2001 ;
4. Politique de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Programmes, Orientations, Axes Stratégiques et Actions Prioritaires, octobre 1997 ;
5. Cadre stratégique de mise en œuvre d'un Programme GED au Mali, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Secrétariat Général, février 1999 ;
6. La situation de la Femme Malienne, Cadre de Vie, problèmes, promotion et organisations, Livre Blanc, Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes (APDF), Bamako, mars 2000 ;
7. Evaluation à mi-parcours du Plan d'Action pour la Promotion des Femmes 1996-2000, Rapport Final, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Bamako, décembre 1998 ;
8. Fiche de présentation du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de ses Services Centraux, Régionaux et Sub-Régionaux, ses Services Rattachés et des Projets qui lui sont rattachés, 2000 ;
9. La Malienne en chiffres, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (PNUD-BIT MLI/94/006), Programme d'appui à la Promotion des Femmes, Banque de Données, Bamako, 1998 ;
10. La situation de la Femme dans le Droit Positif Malien et ses Perspectives d'Evolution, Etude réalisée par le Groupe d'Appui à la Réforme Juridique (GAREJ), Association des Juristes Maliennes, août 1995.
11. Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali, 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes, Lutte pour l'Egalité, le Développement et la Paix, Beijing 1995, Primature, Commissariat à la Promotion des Femmes, novembre 1994 ;
12. Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et la Promotion Féminine, février 1992, Stratégies Nationales d'Intervention pour la Promotion des Femmes ;
13. Situation des Femmes au Mali Cinq Ans après la Conférence Mondiale de Beijing, Rapport National, Bamako 2000 ;
14. Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), PNUD (PAREHF-PNUD-MLI/00/002) ;
15. Kader Maiga, Etude évaluation de l'appui aux filles migrantes et élaboration d'une stratégie d'approche du groupe –cible, octobre 1998 ;
16. Etude diagnostique du fonds d'appui aux activités des femmes « FAAF-LAYIDU » et proposition de restructuration, février 1999, MPFEF.
17. Analyse institutionnelle du domaine de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille Hamadou KONATE juillet 2001 ;
18. Volet mise en place d'un système de crédit et d'épargne pour les femmes au Mali (SYCE) PAPF-AP Septembre 2000 ;
19. Projet d'appui à la promotion des femmes et à l'allègement de la pauvreté (PAPF-AP) MPFEF,
20. Politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, octobre 1997, MPFEF.
21. Document Développement de l'Entreprenariat féminin dans le secteur de l'Agro-alimentaire au Mali (DEFSAM) US/MLI/96/106 .
22. Plan d'Action National pour la Survie, le Développement, la Protection et la Participation de l'Enfant 1992-2000 ;
23. Evaluation du PAN 1992-2000 (Enfant) ;
24. Rapport Consultation régionales sur le Plan Stratégique et les Plans d'Action 2001-2005 Bamako District, CENAFOD novembre 2000 ;
25. Rapport Consultation régionales sur le Plan Stratégique et les Plans d'Action 2001-2005 Kayes et Koulikoro CENAFOD septembre 2000 ;
26. Rapport Consultation régionales sur le Plan Stratégique et les Plans d'Action 2001-2005 Sikasso-Ségou Mohamed DIARRA décembre 2000 ;

27. Rapport Recherche qualitative Santé de la Reproduction des Jeunes au Mali ; Sarah Castle PSI Mali juin 2001 ;
29. Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté février 1998 ;
30. Cadre Stratégique de lutte contre Pauvreté CSLP juin 2000 ;
31. Enquête Démographique Santé 1995-1996 (EDS II)
32. Enquête Démographique Santé résultat 2000-2001 préliminaires ;
33. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté février 1998 ;
34. Statistiques et Genre Recouvrement Agricoles FAD 1998 ;
35. Analyse de la Situation de la Femme et de l'Enfant au Mali - Atelier Technique Unicef-DNCI septembre 2001 ;
36. « Promoting Economic Growth and combating Poverty Through Development Partnerships » USAID/MALI mars 2001 ;
37. « Rapport Général sur la définition de mécanismes pour le maintien des filles à l'école... » Projet MLI04/03/02 Promotion du Statut de la Femme e de l'Equité du Genre. 06-08 septembre 2001.

EDUCATION ET ALPHABETISATION

1. Les Amendements apportés aux grandes orientations de la politique éducative, Cellule Technique du Comité de Pilotage du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) ;
2. L'éducation des filles, Déclaration et cadre d'Action de Ouagadougou, 1993 ;
3. Les grandes Orientations de la Politique Educative, Cellule Technique du Comité de Pilotage du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), Ministère de l'Education, janvier 2000 ;
4. Principaux indicateurs du système éducatif malien, Ministère de l'Education 2001
5. Plan d'action du sous-Secteur de l'Enseignement Non formel, Document de travail UNESCO, Paris janvier 1995 ;
6. Projet E 0-27, Alphabétisation des Femmes et des Jeunes filles dans la Bande Sahélienne, Rapport d'Evaluation I, décembre 1988 ;
7. Rapport général sur la Réunion Sous-Régionale des Décideurs et Experts pour la Promotion de l'Education des Filles et des Femmes en Afrique, UNESCO ISESCO, Novembre 1996 ;

SANTE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

1. Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Direction Nationale de la Planification, Bamako, mai 1991 ;
2. Enquête Démographique et de Santé 1995-1996, Rapport de Synthèse, Mali, décembre 1996 ;
3. Excision et Droit Excision et Religion, et Excision et Culture dans « l'excision en question » : Dossier de Presse 2000 », Centre Djoliba, Bamako, mars 2001 : 25 ;
4. Le Mali, dans Femmes à travers le Monde, Lois et politiques qui influencent leur vie reproductive, l'Afrique Francophone, CRL/GREFELS ? 1999 / 118-137 ;
5. Les femmes à travers le monde : lois et politiques qui influencent leur vie reproductive, l'Afrique Francophone, Centre pour le Droit et les Politiques en matière de santé et de la reproduction (CRLP), Groupe de recherche femmes et lois au Sénégal (GREFELS,, décembre 1999 ;
6. Liste de seize pratiques ayant des effets néfastes sur la santé de la femme et de l'enfant identifiés au Mali, CNAEPN/MPFEF .
7. Plan d'action National pour l'Abandon de la Pratique de l'Excision à l'Horizon 2008, 1ère Phase : 1999-2003 ; Programme d'Activités du Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes à la Santé de la Femme et de l'Enfant de 2001 (CNAEPN) ;
8. Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 1998-2007(PDDSS), Bamako 1998 ;
9. Programme de Développement Sanitaire et Social 1998-2000 (PRODESS), Bamako 1998 ;
10. Politiques et normes des services de santé de la Reproduction, Direction Nationale de la Santé Publique, Division Santé Familiale et Communautaire, Bamako, mars 2000 ;
11. Rapport du Séminaire Sous-Régional de la Zone III CI-AF sur les stratégies communes d'intervention organisé à Bamako du 10 au 13 février 2001,,,,, février 2001 ;

12. Rapport d'Evaluation du Projet sur l'Eradication des Mutilations Génitales Féminines, AJM Bamako, juillet 1998 ;
13. Symposium à l'intention des chefs religieux sur les pratiques traditionnelles néfastes en tant que formes de viole contre les femmes,
14. Plan Quinquennal de la Santé de la Reproduction au Mali Ministère de la Santé Division Santé Communautaire décembre 2000.
15. Plan stratégique National de lutte contre le VIH SIDA 2001-2005 Ministère de la Santé PNLCS janvier 2001 ;
16. « Recherche Qualitative sur la Santé de la Reproduction des Jeunes au Mali » PSI Mali Sarah Castle juin 2001.